



## **Association pour l'Amélioration du Lac Manitou et ses environs (AALM)**

**555 Ch. Du Lac-de-la-Grise**

**Ivry sur le Lac**

**Quebec J8C 2Z8**

**Mémoire adressé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans le cadre de la démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière.**

**Le 16 mai, 2023**

L'AALM représente plus de 200 familles qui demeurent dans la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac. Certains aspects de notre milieu lacustre sont excellents et d'autres plus fragiles. La qualité de l'eau reste bonne, à l'exception d'une floraison soudaine de certaines plantes aquatiques l'année dernière et des niveaux d'oxygène dissous quelque peu bas dans le lac. Les menaces actuelles que l'association surveille et répond comprennent les espèces envahissantes comme le myriophylle à épi (présent dans les lacs voisins), l'érosion, l'exploitation minière et l'aménagement du territoire.

Notre Association est active depuis 1909, avec les mêmes objectifs que nous avons aujourd'hui, et toujours caractérisée par un esprit d'entraide.

Les résidents partagent un esprit quasi unanime de protection de l'environnement naturel. Nous sommes privilégiés qu'il possède une riche biodiversité. Le garder propre est également crucial puisque nos lacs sont en amont de plusieurs autres dans la région.

Les résidents sont actifs et profitent à bien des égards de la beauté et de la santé de l'environnement naturel. Des résidents bénévoles entretiennent 50 km de sentiers pour la randonnée, le ski et le vélo. Ils gèrent des bouées de lac, des courts de tennis, des camps pour enfants, des courses de voile et des compétitions familiales de sports nautiques. Ils protègent contre les espèces envahissantes sur terre et dans l'eau et surveillent la qualité de l'eau. Ils font un don et soutiennent CONSERVATION MANITOU, qui contrôle maintenant plus de 1 700 acres de terrains diversifiés autour du lac Manitou pour la préservation de la faune et de la flore.

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation, ne fait aucunement partie des activités et caractéristiques et projets de développement de notre municipalité et de notre région.

## Claims dans la région

- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement ces dernières années et cette augmentation s'est même accélérée ces derniers mois. Il y a plus de 30 claims dans notre municipalité et certains sont assez proches de nos lacs, rivières et milieux humides.
- Étant donné que des travaux d'exploration sont nécessaires pour que les titulaires de concessions préservent leurs concessions, nous craignons que des étrangers entrent sur nos terres sans préavis ni permis et que notre territoire et notre paix soient envahis et blessés.
- L'octroi de claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire par les résidents, les villégiatures et les activités récréatives de la région ni avec les efforts considérables d'autres ministères gouvernementaux qui ont déployé des efforts considérables pour protéger le paysage, la biodiversité, les pêches et la qualité de l'eau de notre région.
- Il y a un gouffre illogique entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « revendiquer » des territoires sous une partie du gouvernement provincial et la difficulté des résidents et des MRC qui connaissent mieux la région, son économie locale et son environnement.

## Environnement

- Les défis environnementaux de l'exploitation minière sont nombreux. Les nuisances telles que la dégradation de l'habitat, la pollution des eaux et des sols, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans oublier les nuisances sonores, la dévalorisation des propriétés, sont autant de problématiques qui préoccupent les membres de notre association.
- La qualité de l'eau du lac est la principale préoccupation de tous les membres de l'Association. Le Québec est déjà aux prises avec des problèmes tels que les espèces envahissantes et la perte de pêcheries et de milieux humides. L'activité minière s'y ajoute, en particulier l'exploitation qui risque de contaminer davantage les eaux de surface et les eaux souterraines.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements du gouvernement en matière d'aires protégées (30%). La prolifération des concessions et de l'exploration est un obstacle à l'atteinte de ces objectifs.

## Impacts économiques et sociaux

- Nos lacs offrent une multitude d'avantages économiques, sociaux et culturels à la région et à ses communautés locales. La population de notre région a beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années, et surtout depuis le début de la pandémie, car notre communauté a une qualité de vie très harmonieuse avec un environnement soigneusement protégé et surveillé. Les villes locales telles que Ste Agathe des Monts profitent grandement de la vie trépidante de nos résidents. D'autre part, la quasi-destruction du lac de la Truite, un des lacs dans notre voisinage, est un avertissement de ce qui arrive aux résidents et à la communauté locale lorsque l'environnement n'est pas protégé.

- L'exploration et l'exploitation minière peuvent mettre en péril ces activités et entraîner d'importantes pertes économiques, sociales et culturelles.
- L'asymétrie de pouvoir et de bénéfices entre l'industrie minière et les citoyens est disproportionnée. Les profits vont à la grande industrie et à leurs propriétaires, les redevances vont aux gouvernements et aux municipalités locales et leurs résidents en supportent le coût.

## Conclusion

Dans la course internationale à la création de grandes usines de composants de batteries, le Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. En fait, au moment même où nous parlons, les fabricants de batteries tels que Tesla déclarent leur intention de trouver de nouvelles façons de fabriquer des batteries en utilisant des matériaux beaucoup moins nocifs pour l'environnement.

Un équilibre nécessaire doit être établi entre l'industrie minière, qui s'appuie sur des lois désuètes, et des citoyens qui aspirent au développement durable du Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans des changements importants apportés au cadre minier et une plus grande prise en compte des avantages économiques croissants qui découlent d'un environnement protégé plutôt qu'exploité avec négligence.

La recherche de la neutralité carbone et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doivent pas se faire au détriment de nos lacs, de nos milieux critiques, de notre territoire et du nombre croissant de citoyens qui s'y installent. La multiplication des claims et des travaux d'exploration à travers la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30% du territoire qui viennent d'être décidés à la COP15.

Notre Association apprécie la décision du ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et espère que les résultats seront à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Nous appuyons aussi les recommandations suivants (qui ont été façonnées par le QLAIM) :

:

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux

sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.

- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement

Merci pour votre consideration de nos préoccupations et nos inquiétudes.

Pour L'Association pour l'Amélioration du Lac Manitou et ses Environs

Michael Prupas

Président, ( [mprusas@muse.ca](mailto:mprusas@muse.ca) )